



DOUANE

FLASH INFO

TRANSFERT DES MISSIONS FISCALES LA DIRECTION GÉNÉRALE SOLDE SES AGENTS

Le transfert des taxes et du recouvrement de la Douane vers la DGFIP a été voté par le parlement en décembre 2020.

Il va frapper au minimum 700 douaniers.

Un grand gâchis pour une Administration qui avait fait l'effort de centraliser ses taxes.

Un grand mépris pour toutes les agentes et tous les agents qui font le travail au quotidien.

Le tout couronné par l'impudeur d'une majorité gouvernementale qui a osé dire que les douaniers n'étaient pas à la hauteur de leurs missions en la matière.

Écoeurant !

La réalité est pourtant toute autre.

Le transfert de la taxe sur les BNA à la DGFIP est un fiasco total qui a fait perdre plus de 50% des recouvrements fiscaux. Le transfert de la TGAP, lui, est une épreuve pour les entreprises qui sont face à un néant administratif en termes d'accompagnement.

Mais ce gouvernement est aveugle et ne prend pas la mesure de ses échecs !

Ils trouveront bien des pigeons pour renflouer le manque à gagner et bien sûr pas les plus riches !

Ce transfert est triplement perdant :

- **Perdant pour la Douane** et les 700 emplois sacrifiés.
- **Perdant pour la DGFIP** qui n'a pas les moyens de reprendre nos missions.
- **Perdant pour les entreprises** qui n'ont plus d'action économique à leur service et sont soumises à une concurrence déloyale accentuée par les fraudes naissantes suite à l'absence de contrôles.

La DG présente maintenant son plan de mise en œuvre de la réforme et les règles d'accompagnement.

Contrairement à la mise en place du PSD, l'Administration ne propose pas de cycle de négociations sur l'accompagnement de la réforme. **L'accord signé en mars 2015 par la CFDT, l'USD-FO et l'UNSA n'est donc plus d'actualité.**

C'est aujourd'hui un texte Fonction publique qui s'impose à nous et vous pourrez (hélas) mesurer qu'il n'est pas à la hauteur de ce que nous avons négocié et obtenu à l'époque.

LA RESTRUCTURATION, ON NE LA CHOISIT PAS, ON LA SUBIT !

Les agents restructurés dans ce contexte traumatisant et anxiogène attendent de la transparence de la part de la DG et un accompagnement social personnalisé. Nous en sommes très loin !

Il faudra donc rapidement donner aux agents un calendrier fiable et précis ainsi qu'une liste des postes disponibles à la résidence en Douane, à la résidence au sein de notre ministère, à la résidence dans d'autres ministères.

Les agents doivent être au cœur des préoccupations de l'administration et l'information fluide et accessible à tous. C'est bien le minimum qu'elle doit aux agentes et agents restructurés qui n'ont rien demandé et sont les victimes de cet acharnement réformateur.

Pour connaître l'état actuel des propositions de la DG sur le dispositif d'accompagnement social, cliquez [ICI](#).

Pour prendre connaissance de l'impact du transfert des fiscalités sur la charge de travail, les effectifs et les structures cliquez [ICI](#).

A ce stade, nous vous présentons les premières revendications de la CFDT Douane.

La DG propose	La CFDT Exige
Reclassement	
Une affectation prioritaire au sein du ministère, dans le département.	Les propositions de reclassement doivent être faites à la résidence douanière. Les départements sont trop vastes, ce n'est pas acceptable (sauf volontariat bien sûr)
Les agents de catégorie A sont exclus du plan de reclassement à la DGFIP.	Un plan spécifique à la catégorie A doit être mis en place pour permettre, si cela s'avérait nécessaire, le reclassement à la résidence au sein du ministère. Il est scandaleux d'abandonner à leur sort une partie des agents impactés par les réformes.
L'Administration veut imposer le choix d'un poste à la FIP ou à la DAM. En cas de refus, les agents perdent tout droit de priorité de mutation en douane.	La CFDT exige la suppression de cette interprétation erronée des textes. Pour la CFDT, seul le choix des agents est à prendre en compte.
Priorité de mutation	
Seuls les agents qui ne se voient pas proposer de poste en reclassement dans le département peuvent bénéficier de priorité de mutation en douane.	La création d'une priorité subsidiaire de mutation de 200 points attribuée à l'ensemble des agents des bureaux restructurés.
Capacité d'accueil à la DGFIP	
La DG annonce que ce serait possible en catégorie C et B, partout sauf dans les Bouches du Rhône, la Gironde et la Seine et Marne.	<ul style="list-style-type: none"> ● Il faut exiger du DG FIP de débloquer les places nécessaires et la levée des difficultés de reclassement dans les trois régions identifiées. C'est une priorité. ● Il faut un plan spécifique pour la catégorie A qui visiblement est exclue du dispositif. ● Si les possibilités de reclassement à la FIP ne sont pas saisies par les collègues restructurés, elles doivent être proposées aux autres douaniers qui souhaitent obtenir des détachements à la FIP pour des raisons personnelles (rapprochements pour problèmes de santé, familiaux, etc ...) et/ou géographiques. Cela avait été le cas pour les collègues de la FIP lors du transfert des CI. Il n'y a pas de raisons que les douaniers en soient exclus.
Garantie de rémunération (CIA)	
<p>C'est le salaire brut moyen des douze derniers mois qui est pris en compte et donc garanti.</p> <p>En conséquence, pendant l'année de calcul, le passage d'un échelon ou l'augmentation d'un régime indemnitaire vient minorer la valeur de la garantie de rémunération.</p>	<p>Ce système est une vraie arnaque !</p> <p>Les agents de Metz peuvent déjà le mesurer.</p> <p>La CFDT en demande la révision. C'est le meilleur salaire des douze derniers mois qui doit être pris en compte.</p>
Formation	
L'agent qui optera pour une affectation à la DGFIP bénéficiera d'une formation sur place. La durée n'est pas précisée	<ul style="list-style-type: none"> ● Pour la CFDT, il faut un socle de connaissance suffisant pour appréhender son nouveau métier à la FIP. Cela doit être quantifié et contractualisé. Pas de formation bidon ou au rabais. ● Il faut pouvoir ouvrir la possibilité pour ceux qui le souhaitent d'une formation en école. En effet, quel avenir au sein d'une administration pour celles et ceux qui voudront à terme passer des concours internes ou postuler à une promotion s'ils ne sont pas formés. <p>Nous ne voulons pas d'économies de bouts de chandelle sur la formation.</p>
Cadre statutaire	
Les détachements à la FIP sont prévus pour trois ans renouvelables avec possibilité d'intégration au bout d'un an pour les volontaires.	<p>Un détachement long et/ou renouvelable doit être systématiquement proposé aux agents volontaires pour leur permettre un retour en Douane dès qu'ils le souhaitent.</p> <p>Nous pensons notamment aux agents qui doivent faire valoir une bonification retraite et qui doivent faire leur dernier jour en douane pour en bénéficier.</p>

L'accompagnement financier

La DG propose la PRS (Prime de Restructuration) qui selon la distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence, représente un montant de 1250 à 15000 euros.

La CFDT avait obtenu lors du PSD, le CSR (Complément Spécifique de Restructuration).
Il permettait d'ajouter 15000 euros à la PRS pour les agents les plus impactés (soit 30.000 euros au total).
Nous exigeons son rétablissement.

Indemnité liée à la formation (IAMF).

La DG propose une mesure financière allant de 500 à 1500 euros.

Pour la CFDT, un changement d'Administration nécessite un investissement total qui justifie l'attribution systématique des 1500 euros même pour les agents formés sur place.
Il n'est pas envisageable de ne pas former correctement nos collègues et une formation de base doit être mise en place par la FIP, sur une durée suffisante.

Quel avenir aux Affaires Maritimes

La Direction des Affaires Maritimes (DAM) s'est engagée à proposer une quinzaine d'emplois sur le littoral.

Les agents de la Direction des Affaires Maritimes sont déjà en souffrance pour traiter leur propre charge de travail. Personne ne comprend comment techniquement ce transfert de mission peut être opéré. Comment dans ce contexte se projeter ? **Tous ces points doivent être éclaircis rapidement.**

La DG est muette sur

La CFDT Exige

Statut de restructuré

Ce statut n'est pas clair. A la fermeture du Bureau de Roissy Panalpina, les agents n'ont pas été considérés comme restructurés. Pour la fermeture des unités Surveillance d'Orly, seul les 3 CSDSA ont fait l'objet d'un arrêté de restructuration

La DG semble vouloir restreindre le statut de restructuré pour limiter les droits des agents.
Tout agent restructuré qui est amené à changer de poste dans le cadre d'un abandon de mission ou d'une réforme se traduisant par la suppression, le rapprochement, la restructuration ou la délocalisation d'un ou plusieurs services ou parties de services, doit pouvoir bénéficier des mesures favorables de l'accompagnement (ex : priorité subsidiaire).

Reclassement

Transfert Op/Co vers la Surveillance. Silence radio de la DG.

Un agent ne doit en aucun cas être contraint à un transfert en Surveillance. Seul le volontariat doit être retenu.

Notion de couple

La mobilité des couples de douaniers n'est pas envisagée dans les documents préparatoires.

Les points subsidiaires de mutation que nous revendiquons, doivent être attribués au couple même si l'un d'entre eux n'est pas restructuré.

Sureffectif

Les documents préparatoires évacuent le sujet

Il faut une gestion souple des ETPT avec la possibilité de sureffectif à la résidence (peu importe la catégorie).

Suivi personnalisé

Rien n'est prévu pour le suivi des agents une fois installé dans une autre administration. Tel Ponce Pilate, la DG se lave les mains.

Un suivi individuel et personnalisé de chaque agent par une cellule RH de la DG jusqu'à son choix d'intégration. Une sécurité en cas de difficulté.

Réécriture du CGI

C'est un secret de Polichinelle. La Direction Générale se lance dans un chantier de réécriture du CGI.
Pourquoi faire ?

Hors de question de se voir imposer, après ce transfert de fiscalité, un nouveau transfert des CI dans les années à venir.
Au contraire, c'est bien autour d'une véritable politique de contrôles des CI que l'Administration doit fortement investir.
Si la réglementation est à réécrire, c'est pour consolider la Douane sur cette mission primordiale qu'aujourd'hui la DG délaisse totalement.

Nouvelles missions en Douane	
Aucune projection de la DGDDI sur de nouvelles missions	Le Code des douanes et la nature de nos pouvoirs nous permettent d'envisager de nouvelles missions, sur les normes par exemple. Nous demandons un plan clair de développement des missions.
Politique des contrôles	
Quel devenir pour un bureau de 10 à 20 agents dont la moitié de l'activité est liée à la fiscalité et dont le pôle douane est frappé par le DCN et à venir le DCC, sachant que les contrôles prescrits sont un échec.	La CFDT douane exige la création de service de contrôle CI dans toutes les métropoles et dans chaque département qui en est dépourvu. Le contrôle, c'est l'ADN de notre métier. Il faut revenir à l'essentiel. Après avoir vidé les services de contrôles, l'administration doit faire marche arrière et réinvestir ce domaine en donnant les moyens de les assurer. Assez de doubles discours.
La phase de transfert	
Les agents en poste sur les fiscalités ou le recouvrement craignent de se voir bloqués sur leur mission en attendant le transfert et ainsi échapper aux opportunités de reclassement en interne douane à la résidence.	La transparence doit être la règle. Tous les postes en reclassement interne à la résidence doivent être connus de tous et au plus tôt. Aucune contrainte ne doit s'imposer aux agents sous prétexte qu'il faut assurer la mission jusqu'à la dernière minute. Il s'agit de leur vie et de leur métier, c'est donc uniquement à eux de décider du timing.
TVA à l'import	
Là aussi, le flou règne. Personne ne comprend exactement les objectifs de la réforme.	La CFDT exige que soit conservée la possibilité de notifier la TVA suite à contentieux pour les bureaux de contrôles et les services d'enquêtes.
Quel devenir pour les amendes douanières ?	
Aucun GT Gardette sur le sujet, une RMIS nationale refusée aux agents des RI. Le transfert des amendes douanières à la FIP est impossible. Il va falloir s'attendre à un sabotage scandaleux qui passera par une admission en non-valeur de nos amendes.	Un scandale que la CFDT Douane relaira devant l'opinion publique qui appréciera. Nous demandons en urgence la convocation d'un CTR sur le transfert des amendes douanières.
Transfert de mission	
La DG n'envisage que le redéploiement en douane ou à la DGFIP que sur des postes vacants. Quel manque d'imagination ! Il existe d'autres solutions.	La CFDT réclame depuis des années d'envisager le « travail sur site déporté » qui consiste à faire venir une mission dématérialisée sur les résidences restructurées afin que les agents puissent continuer à travailler en Douane sans mobilité contrainte. C'est clairement possible.

L'ENSEMBLE DE NOTRE COMMUNAUTÉ DOUANIÈRE EST IMPACTÉ. NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

Chaque douanier doit mesurer que le transfert des fiscalités et du recouvrement va l'impacter. Les emplois vont diminuer, les mutations vont être bloquées, les perspectives de changements de fonctions diminuées, le rôle de la douane dans le ministère va fortement chuter -une administration qui collecte de moins en moins de taxes et d'impôts est de moins en moins écoutée et valorisée, les changements de branche seront plus difficiles. En résumé, nous sommes toutes et tous concernés à plus ou moins long terme.

Et cerise sur le gâteau, il faut s'attendre en outre à un plan massif d'admission en non-valeur de nos amendes.

Le résultat : aucune part de répartition, que l'on soit en Co ou en Surveillance.